

**Martine CHANAL**

GRAND LYON – DHDSU  
20, rue du Lac - BP 3103 - 69399 Lyon cedex 03  
tél. 04 26 99 37 64  
mchanal@grandlyon.org

## Compte Rendu

**PLENIERE**

**« SANTÉ PSYCHIQUE ET LOGEMENT »  
du 14 mai 2014**

### **PARTICIPANTS**

<b>Nadyah ABDEL SALAM</b>	<i>ABC HLM / Chargée de mission</i>
<b>Lucile BERNARD</b>	<i>SACOVIV / CESF</i>
<b>Renée BERTET</b>	<i>DDCS / Chargée du logement transitoire</i>
<b>Michel BOLLON</b>	<i>Pact du Rhône – CLR / Directeur</i>
<b>Myriam BUFFET</b>	<i>Ville de Lyon / Chef de mission Santé</i>
<b>Martine CHARVET</b>	<i>Conseil général du Rhône / Service logement / Conseillère spécialisée</i>
<b>Ludovic CHATELAIN</b>	<i>SFHE / Chargé de mission responsable agence de Lyon</i>
<b>Denis COMPINGT</b>	<i>Grand Lyon Habitat / Directeur vie sociale</i>
<b>Florence COUSTIER</b>	<i>PDALPD -ADIL / Chargée de mission</i>
<b>Fabienne DELBIOLD</b>	<i>ADOMA + Réseau Intermed / Coordinatrice sociale</i>
<b>Maxime DUPLAIN</b>	<i>DDCS du Rhône / Responsable service droit au logement</i>
<b>Stéphanie HANQUEZ</b>	<i>OPAC 38 / Directrice agence Charvieu</i>
<b>Laetitia HENRY HERVALET</b>	<i>SACVL / Directrice gestion locative</i>
<b>Aleth HENRY</b>	<i>UNAFAM Rhône/ Présidente</i>
<b>Delphine JACQUES</b>	<i>Centre hospitalier Le Vinatier / Directrice Affaires sociales et médico-sociales</i>
<b>KAPPS Martine</b>	<i>SVU / Directrice Générale</i>
<b>Paul LATREILLE</b>	<i>UNAFAM Rhône/ Référent Logement</i>
<b>Marie Claude LEGROS</b>	<i>CCAS Lyon Antenne Solidarité 5<sup>ème</sup> / Responsable Antenne</i>
<b>Sylvie M'HARRAK</b>	<i>ALPIL – CLR / Chargée de mission</i>
<b>Paul MONOT</b>	<i>Coordination 69 / Président</i>
<b>Lucette MOREAU</b>	<i>Orloges / Directrice</i>
<b>Marc TESSIER</b>	<i>Le Mas / Responsable pôle souffrance psychique</i>
<b>Yvette TIXIER MENGHINI</b>	<i>Centre hospitalier Saint Cyr au Mont-d'or / Cadre socio éducatif</i>
<b>Martine CHANAL</b>	<i>Grand Lyon - DHDSU / Chargée de mission</i>
<b>Nathalie GUESDON</b>	<i>Grand Lyon - DHDSU Apprentie</i>
<b>Isabelle ROUGÉ</b>	<i>QUAM Conseil / AMO</i>

### **EXCUSES**

<b>Marie-Dominique BENEVENT</b>	<i>ARHM / Secrétaire Générale</i>
<b>Marie-Claude COTTAVOZ</b>	<i>Centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu / Assistante sociale</i>
<b>Anne Cécile DILÉ</b>	<i>Grand Lyon - DHDSU / Responsable de gestion des dispositifs Habitat Spécifique</i>
<b>Mathieu FORTIN</b>	<i>Ville de Villeurbanne / DSP/ Coordonnateur santé</i>
<b>Eric LEFRANÇOIS</b>	<i>MVS / Chargé de mission</i>
<b>Hélène RAFFIER</b>	<i>Ville de Vénissieux/ SCHS/ Coordinatrice ASV</i>

## Pour info

**Pascale BONNARD**  
**Rémy NOUVEAU**

*Grand Lyon / DHDSU / Responsable Service Programmation*  
*Grand Lyon / DHDSU / Directeur*

Bonjour,

Voici le compte-rendu de la plénière « Santé Psychique et logement » auquel vous avez participé le 14 mai 2014 au Grand Lyon.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question relative à ce document ou à me faire part de vos remarques (ir@quamconseil.com).

En vous remerciant de votre participation et de votre engagement dans la démarche, bien sincèrement,

Isabelle Rougé  
Consultant AMO auprès de Martine Chanal en charge du projet.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a suivi le déroulement prévisionnel de l'invitation, soit :

1. La formation action
  - ✓ Premiers retours sessions 2013 et 2014, et avancement du déploiement,
  - ✓ Conditions de réussite pour la mise en place sur un territoire,
  - ✓ Rôle des participants à la plénière.
2. Le blog santé psychique et logement
  - ✓ Présentation du blog,
  - ✓ Mise à disposition de l'information (Partage des outils et dispositifs, alimentation rubriques...),
  - ✓ Communication à développer.
3. L'actualisation du guide santé psychique et logement,
  - ✓ Présentation du sommaire,
  - ✓ Actualisation des contenus.
4. Les autres travaux en cours et à venir
  - ✓ Action de sensibilisation des CLSM,
  - ✓ Rencontre des instances de coordination,
  - ✓ Autres actions

**Un support de présentation de type Powerpoint a servi de fil rouge à la démarche : une copie est jointe à ce compte rendu.**

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS

### 1. Formation action :

#### Concernant la mise en place et les objectifs

- La mise en place d'une formation se fait à l'initiative d'une commune ou d'un arrondissement qui en assure le pilotage et la propose aux différents partenaires qu'il juge pertinent d'associer. L'enjeu est que chaque commune puisse se doter d'une instance de coordination.
- Le portage de la future instance doit être défini avant le déroulement du module 2.
- La vocation de ces instances est le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique : des situations personnelles y sont donc traitées via une approche collective (ce qui les différencie des CLSM, qui ne traitent pas les situations individuelles).

#### Concernant les participants

- Chaque participant à la formation, doit être légitime à représenter sa structure. Il doit au préalable avoir pris connaissance des attendus. A l'issue de la formation, le participant devient un relais d'information pour sa structure.
- Au-delà du noyau de personnes formées, l'instance est ouverte à d'autres personnes, au cas par cas, en fonction des situations.
- Les associations susceptibles de participer à la démarche sont partie-prenantes du comité de pilotage et de la plénière. Une dizaine d'associations ont déjà été sollicitées directement par les territoires (seules 2 ou 3 associations ont inscrit un participant à ce stade).
- Les pensions de famille et résidences sociales sont également associées : une information plus ciblée pourrait être faite dans le cadre de la journée séminaire pension de famille prévue par la DDCS.

#### Concernant le bilan qualitatif des formations :

- La formation est bien adaptée au besoin et répond aux attentes : des ajustements sur l'axe de la santé mentale ont été réalisés à l'issue des premières sessions. Les interventions de l'Unafam, ainsi que les témoignages apportés par Lyon 5, Lyon 7, Vénissieux et Villeurbanne ont été très appréciés.

Chaque participant de la plénière doit être un relais d'information auprès de son réseau d'acteurs de terrain.

### 2. Blog : [www.spel-grandlyon.com](http://www.spel-grandlyon.com)

- L'accès « pro » est dédié aux acteurs de la démarche Santé Psychique et Logement et permet, à ce stade, l'accès aux comptes rendus des comités de pilotage et des plénières ainsi qu'aux contenus des formations actions.
- D'autres informations pourront figurer sur le blog : des informations concernant le pilotage des CLSM, leur localisation géographique, ainsi que les modalités de sollicitation des instances, étant rappelé que ces dispositifs n'ont pas vocation à répondre à l'urgence mais à développer le travail en réseau.

Afin d'assurer le renouvellement de l'actualité du blog, les participants à la plénière sont invités à faire remonter régulièrement les informations en lien avec la santé psychique et le logement, auprès de **Nathalie Guesdon : [nguesdon@grandlyon.org](mailto:nguesdon@grandlyon.org)**

Merci de penser par exemple, aux expérimentations locales sur le logement accompagné, aux accords bailleurs/hôpitaux, etc.

### 3. Guide santé Psychique et Logement

- Les contenus du guide, en cours d'actualisation, alimentent les rubriques du blog.
- Le guide actualisé sera par la suite téléchargeable de façon intégrale, et également par partie, afin de s'adapter aux besoins de chacun.

Les contenus actualisés, qui alimenteront le blog, vous seront adressés courant juillet afin que chacun puisse en vérifier les parties le concernant ou faire part de ses suggestions.

Au-delà du **15 septembre 2014**, nous considérerons les contenus validés, en l'absence de retour des représentants destinataires de ce compte rendu.

### 4. Autres actions

#### Actions de sensibilisation des CLSM

La région Rhône Alpes détient le plus grand nombre de CLSM et leur développement est considéré comme prioritaire par l'État. Le nouveau cadre de la Politique de la Ville va définir des orientations à prendre en compte dans les actions futures. Il va ainsi impacter les CLSM. Une participation aux actions proposées par l'ARS est prévue. La présence d'un CLSM est un élément facilitateur pour l'installation des instances de coordination.

#### Prise en compte de la loi ALUR

La loi ALUR prévoit la mise en place de dispositifs d'accueil et de gestion de la demande : la problématique santé psychique sera donc à prendre en compte dans ces futurs dispositifs d'accueil ainsi que dans ceux relatifs à la prévention des expulsions.

#### Actions à venir

- **Prochain comité de pilotage :**

Les délégations du Grand Lyon ne sont pas encore arrêtées à ce jour. Un comité de pilotage est planifié début 2015, il pourrait être l'occasion d'une reconfiguration politique, en associant au-delà des délégations usuelles, les délégations nouvellement créées (Santé...).

Par ailleurs, la Métropole sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 : le travail en collaboration déjà actif sur la démarche Santé psychique et logement ne pourra que s'amplifier dans le cadre de la Métropole.

- **Réunion inter-dispositifs de coordination santé psychique et logement:**

Une réunion inter dispositifs serait mise en place, à l'image de ce qui a été initié par la Ville de Lyon dans le cadre de l'inter-CLSM. L'objectif est de renforcer la dynamique des instances existantes et nouvellement créées sur le territoire du Grand Lyon. Cette rencontre regroupera un panorama d'instances locales : CLSM, ASV, instances SPEL, afin de mieux en partager les objectifs et les fonctionnements.

- **Autre projet à étudier :**

L'organisation d'une journée associant État, Conseil Général et Grand Lyon autour des pensions de famille.